

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL  
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 en date du 21 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un février à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le douze février, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire

**Présents :**

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Micheline MAINGUET, Cécile PALLATIN, Géraldine PICAULT, Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

**Représenté par pouvoir :**

Sylvie CABEZAS, pouvoir donné à Patricia ZEISS

Estelle GACINA, pouvoir donné à Sébastien HUART

**Absents excusés :** Raynald BEAUFILS, Thomas MERCIER, Roger MIGNOT

**Secrétaire de séance :** Dominique BERNARD

---

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.  
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.  
 Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1.1 Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2019**

Considérant qu'il convient de changer un agent de filière, compte tenu du poste occupé et de supprimer un poste de technicien municipal,

Sur proposition de M. le Maire, le tableau des effectifs est ainsi modifié à l'unanimité.

**1.2 Demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter deux subventions dans le cadre de la DETR pour l'année 2019.

Par ordre de priorité, une demande sera effectuée pour les travaux dans le cimetière et pour le remplacement des menuiseries de la façade sud de l'école élémentaire dans la partie datant de 1987.

Les travaux concernent pour le cimetière la réalisation d'un mur en pierre en remplacement de celui en brique et quelques travaux annexes tels que la reprise de concessions en mauvais état, la création d'un passage entre le nouveau et l'ancien cimetière, le réaménagement du carré des enfants inconnus à l'entrée et la construction de deux ossuaires.

Pour l'école élémentaire, il s'agit du remplacement des fenêtres vétustes et la réalisation de l'enduit fortement dégradé.

La part financière sollicitée auprès de l'Etat s'élève respectivement à 63 672 € pour le cimetière pour un montant de travaux estimé à 191 000 € TTC et de 32 668 € pour un montant de 98 004 TTC pour l'école. Le delta étant financé par la commune sur des fonds propres.  
Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les deux demandes.

### **1.3 Cession à l'euro symbolique de parcelles au SMAPP**

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du projet de requalification de la plaine dite de Pierrelaye-Bessancourt en nouvelle forêt d'intérêt local et régional, le SMAPP sollicite auprès de la commune de Frépillon membre du syndicat de lui céder à l'euro symbolique deux parcelles cadastrées B 653 et B 661 d'une superficie totale de 1 907 m<sup>2</sup> classées en zone A et N du PLU.

Les parcelles se trouvent dans le périmètre de la forêt et sont destinées exclusivement au projet d'aménagement forestier.

Considérant le motif d'intérêt général et l'intérêt de cette opération d'envergure, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte de céder au SMAPP à l'euro symbolique les parcelles B 653 et B 661.

### **1.4 Projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPI) Avis des Communes de la Communauté Val Paris**

Rapporteur : Sébastien HUART

Sébastien HUART rappelle la concertation relative à l'élaboration du RLPI et à l'intérêt de celui-ci qui limitera l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de RLPI de la Communauté d'agglomération Val Paris tel qu'arrêté par le conseil communautaire du 10 décembre 2018.

### **1.5 Désignation de l'entreprise en charge de l'entretien des végétaux et espaces verts de la Commune**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est amené à émettre un avis sur la désignation de l'entreprise en charge de l'entretien des espaces verts de la Commune.

Le marché actuel détenu par les sociétés PINSON et VILETTE est arrivé à son terme. Il a été regroupé en un seul marché.

Après publicité et examen des 6 offres des entreprises, il est proposé au Conseil municipal de désigner l'entreprise PINSON pour l'ensemble de la prestation pour un montant total de 45 450 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité compte tenu du prix et des capacités techniques de l'entreprise.

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

### **Lancement de la concertation préalable du projet de terminal 4 – aéroport Paris Charles de Gaulle**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que celui-ci aura à émettre un avis sur le projet de construction d'un terminal 4 et rappelle les objectifs d'un tel projet. Il proposera en temps opportun qu'un avis soit donné par la Commune après la consultation qui prendra fin le 12 mai prochain.

Celui-ci devra tenir compte des enjeux et l'impact d'un tel projet notamment en termes économique et environnemental.

### **Frelons asiatiques**

Longuement évoqué lors du Conseil municipal du 13 décembre 2018, M. le Maire proposera de délibérer prochainement sur les actions que la Commune engagera pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques. Le Département et la Communauté d'agglomération Val parisis étant déterminés également à lutter contre ce fléau, il conviendra donc de conjuguer nos actions à l'issue des prochaines concertations avec ces deux instances.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22h00.